if I may use such an expression, and show what the policy of the Government is, (hear). Of course events changing every day may change the course this Government now think fit to pursue. I think if the Government do not make a full statement to the House before the prorogation, they are bound to make such a statement as will meet the approbation of the House, (hear).

The matter was then dropped.

FERRIES

Hon. Mr. Morris moved the House into Committee to consider the resolution on the subject of Ferries. He explained that there was no Statute regulating the granting of licences to ferries between any two Provinces, and between any of the Provinces and the adjoining country. What he desired, was a law providing certain regulations to be observed by all parties applying for such licenses, and the result would be to do away with existing evils and promote the public interest.

Mr. Mackenzie advocated as little interference as possible with the ferries. He called attention to the policy with regard to the American ferry steamers which was attended with great practical inconvenience both to their own citizens and ours, as from the restrictions placed on our steamers in their ports, their ferry boats, knowing that they could obtain all the traffic, took towing and other work.

Hon. Mr. Holton thought the mover should have been a little more explicit. He desired to know what was proposed to be done with the ferry opposite Ottawa, and with such ferries as those at Detroit, Sarnia and Ogdensburg.

After some further discussion the resolutions were agreed to, and the Committee rose and reported, and Mr. Morris introduced a Bill founded on the resolutions, intituled: "An Act respecting Ferries", which was read a first time.

NOVA SCOTIA BANK ISSUES

Hon. Sir Francis Hincks moved the House into Committee on the resolutions, to empower Banks in Nova Scotia to issue notes, between \$20 and \$4, they being at present prevented from issuing any under \$20.—Resolutions reported.

quer sa ligne de conduite. (Bravo!) Il est certain que l'évolution quotidienne des événements peut modifier la ligne de conduite jugée actuellement appropriée par le Gouvernement. Je crois que si ce dernier ne fait pas un exposé complet de la situation à la Chambre avant la clôture du Parlement, il fera une déclaration qui recevra l'appui de la Chambre. (Bravo!)

On passe à autre chose.

BACS

L'honorable M. Morris propose que la Chambre siège en Comité pour examiner la résolution concernant les bacs. Il explique qu'il n'existe pas d'Acte régissant la concession de licences autorisant les bacs à exercer leur activité entre deux provinces quelconques, ainsi qu'entre une province et le pays voisin. Ce qu'il désire, c'est un Acte comportant certaines règles obligatoires pour toutes les parties demandant ces licences, ce qui aurait pour effet d'éliminer les difficultés actuelles, dans l'intérêt de tous.

M. Mackenzie voudrait qu'on intervienne le moins possible dans l'affaire des bacs. Il attire l'attention sur la politique relative aux bacs à vapeur américains, laquelle comporte des inconvénients d'ordre pratique pour les Américains autant que pour nous, Canadiens. Il mentionne les restrictions touchant nos bacs à vapeur dans les ports des États-Unis et signale que les bacs américains, sûrs d'obtenir tout le trafic, s'occupent aussi de remorquage et d'autres travaux.

L'honorable M. Holton croit que le motionnaire aurait dû être un peu plus explicite. Il désire connaître les projets concernant le bacs en face d'Ottawa, ainsi que les traversiers de Détroit, de Sarnia et d'Ogdensburg.

Après plus ample discussion, le Comité entérine les résolutions et fait rapport. M. Morris présente un Bill fondé sur les résolutions et intitulé: «Acte concernant les passages d'eau», dont il est donné lecture une première fois.

ÉMISSION DE BILLETS PAR LES BANQUES DE NOUVELLE-ÉCOSSE

L'honorable sir Francis Hincks propose que la Chambre siège en Comité pour discuter des résolutions autorisant les banques de Nouvelle-Écosse à émettre des billets de \$4 à \$20, ces banques n'ayant pas le droit, actuellement, d'émettre des billets de moins de \$20. Le Comité fait rapport des résolutions.